

Conseil Municipal Ville de Carbon-Blanc PROCES-VERBAL

Séance du 27 JUIN 2019 à 18 heures 30

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le 27 juin deux mille dix-neuf à 18 heures 30, sous la présidence de *Monsieur Alain TURBY*, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUÊNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Jean-Luc LANCELEVEE, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale,
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Mme MONTSEC
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à M. PINSTON
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Mme ROIRAND
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. MERCIER
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Mme CANALES

ETAIENT ABSENTS

- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale,
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale,
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal.

Monsieur TURBY ouvre la séance et propose Monsieur Hervé DUSSOL comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SOMMAIRE

1.	RESTAURATION D'ARCHIVES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 4
2.	ECOLES DU FAISAN – DEMANDES DE SUBVENTIONS
3.	PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
4.	PROGRAMME D'INTERET GENERAL
5.	CESSION FONCIER A BORDEAUX-METROPOLE
6. KER	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE RMESSE
7. DES	TARIFS PUBLICS – SERVICES PETITE ENFANCE - MODIFICATION DU BAREME DE PARTICIPATION 6 FAMILLES
8.	MEDIATHEQUE – PILON
9.	ANNULATION DE TITRE
10.	CONVENTION ERASMUS+
11.	CHARTE POUR L'UTILISATION DE POSTES INFORMATIQUES PUBLICS
12.	PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2019-2024 (PPI)
13. MO	GYMNASE LACOSTE, VALIDATION DU PROGRAMME, MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE ET
14.	GYMNASE LACOSTE - DESIGNATION DU JURY/INDEMNITES
15.	SITE LACOSTE - DECLASSEMENT ET VENTE A NEXITY 20
16.	SITE LACOSTE - AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR NEXITY 20
17.	FIC - AVENANT A LA CONVENTION ESPACES VERTS ET MOBILIER URBAIN 2019 24
18.	INFORMATIONS
•	• ASSURANCES – ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE DE REMBOURSEMENT SUITE A UN SINISTRE
_	• ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSURANCE STATUTAIRE GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST

Après en avoir parlé avec les groupes d'opposition, Monsieur le Maire indique que certaines questions de l'ordre du jour jugées mineures peuvent être regroupées. Ainsi, il a été convenu qu'un résumé des délibérations fera l'objet d'un vote unique. Pour ce soir, il s'agit des points suivants :

- RESTAURATION D'ARCHIVES DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
- ECOLES DU FAISAN DEMANDES DE SUBVENTIONS
- o PERSONNEL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- o PROGRAMME D'INTERET GENERAL
- CESSION FONCIER A BORDEAUX-METROPOLE
- O CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE KERMESSE
- TARIFS PUBLICS SERVICES PETITE ENFANCE MODIFICATION DU BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES
- o MEDIATHEQUE PILON

1. RESTAURATION D'ARCHIVES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DELIBERATION GROUPEE N° 2019-28

Lors d'une visite effectuée par la Mission d'action territoriale, Monsieur DUSSOL indique qu'il a été constaté que les archives communales présentaient plusieurs documents méritant une restauration. Dans le cadre d'un règlement d'intervention prévoyant l'octroi d'aides en investissement et en fonctionnement en matière de conservation du patrimoine écrit, le Conseil Départemental peut octroyer une aide pour la restauration de documents altérés.

Monsieur DUSSOL propose que le Conseil Municipal

- procède à la restauration des registres de délibérations antérieures à 1950
- sollicite l'aide du Département de la Gironde dans le cadre de son règlement d'intervention
- inscrit la dépense complémentaire au budget d'investissement, article 2188

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de ces propositions.

2. ECOLES DU FAISAN – DEMANDES DE SUBVENTIONS

DELIBERATION GROUPEE N° 2019-29

Dans le cadre de la construction des deux écoles sur le site du Faisan, Monsieur DUSSOL propose de solliciter différents partenaires institutionnels sur l'attribution d'aide au financement sur ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION GROUPEE N° 2019-30

Monsieur DUSSOL propose de modifier le tableau des effectifs du Personnel de manière à répondre aux besoins de la Collectivité de la façon suivante :

- Suppression de
 - o 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet
- Création de
 - 5 postes d'Adjoints techniques à temps complet
 - o 1 poste d'Adjoint du patrimoine à temps complet
 - 1 poste d'Attaché territorial à temps complet

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. PROGRAMME D'INTERET GENERAL

DELIBERATION GROUPEE N° 2019-31

Afin de favoriser la requalification de logements et la promotion de loyers maitrisés, la Commune de CARBON-BLANC a décidé de prolonger le Programme d'Intérêt Général en partenariat avec BORDEAUX Métropole.

Monsieur DUSSOL propose aujourd'hui de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour un couple de carbonblanais à hauteur de 643.62 € (dossier énergie).

Sa proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5. CESSION FONCIER A BORDEAUX-METROPOLE

DELIBERATION GROUPEE N° 2019-32

Monsieur DUSSOL rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé le 20 décembre 2018 sur une régularisation foncière des limites parcellaires de voirie/places situées place de la Libération conformément à la Loi MAPTAM.

Il s'agit aujourd'hui de préciser que la Commune a saisi le Service des Domaines pour établir une évaluation des terrains que la Commune cèdera à titre gratuit à l'EPCI.

Cette modification proposée par BORDEAUX Métropole est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE KERMESSE

DELIBERATION GROUPEE N° 2019-33

Comme l'an passé, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la mise à disposition de l'école Pasteur afin que l'Association des parents d'élèves et les équipes enseignantes organisent la kermesse scolaire par le biais d'une convention entre les parties concernées, à savoir : la municipalité, les directrices des deux écoles, l'association OCCE 33 et son mandataire sur l'école maternelle Pasteur. Cette convention définit les jours et heures d'utilisation, les locaux et matériels mis à disposition ainsi que les dispositions relatives à la sécurité.

Monsieur DUSSOL propose de renouveler ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document à intervenir avec les différents partenaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

7. TARIFS PUBLICS – SERVICES PETITE ENFANCE - MODIFICATION DU BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES

DELIBERATION GROUPEE N° 2019-34

Monsieur DUSSOL indique que la Caisse Nationale des Allocations Familiales demande que le barème des participations familiales pour l'ensemble des EAJE en PSU du territoire national financés par la CAF soit modifié.

A CARBON-BLANC, cette tarification concerne le Multi Accueil et le Service Accueil Familial. La Commission Jeunesse/Sports/Petite Enfance/Enfance réunie le 20 juin 2019 a étudié les modifications proposées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de modifier l'annexe 1 du Règlement Intérieur du multi-accueil « Ribambelle » portant sur la tarification et les participations des familles
- décide de modifier l'article 8 « Facturation » et l'annexe 1 du Règlement Intérieur du Service d'Accueil Familial Municipal portant sur la tarification et les participations des familles

8. MEDIATHEQUE – PILON

DELIBERATION GROUPEE N° 2019-36

Monsieur DUSSOL indique qu'en raison de leur rotation, des ouvrages de la Médiathèque Municipale doivent être retirés du fonds de cette dernière. Cette mise au pilon concerne 115 titres selon les catégories ci-dessous :

Romans adultes	9 titres
Documentaires adultes	38 titres
Romans jeunesse et ados	3 titres
Contes jeunesse	58 titres
Bandes dessinées jeunesse et ados	7 titres
Total	115 titres

Ainsi, Monsieur DUSSOL propose de retirer du fonds de la Médiathèque de la Commune ces ouvrages et de les proposer à l'Association Recyclivre, installée 67 cours de la Somme à Bordeaux, qui offre aux particuliers et aux Collectivités un service gratuit de récupération de livres et leur donne ainsi une seconde vie en les proposant à la vente à petit prix sur internet.

Par ailleurs, Monsieur DUSSOL propose de détruire 14 ouvrages très abimés.

Romans adultes	8 titres
Romans jeunesse	2 titres
Bande dessinée ado	1 titre
Album jeunesse	1 titre
Documentaire jeunesse	2 titres
Total	14 titres

Tous ces mouvements doivent, au préalable, être autorisés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à retirer du fonds de la Médiathèque les dits ouvrages.

9. ANNULATION DE TITRE

DELIBERATION N° 2019-35

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la créance d'un montant de 2 986.34 € à l'encontre de l'Association Pépinière du Brignon correspondant aux frais de structure. En effet, la convention avec cette association a été dénoncée en fin d'année l'obligeant à verser des indemnités de préavis de Janvier à Février 2019 aux partenaires formateurs présents sur la structure. Cette dépense importante et non prévue ne lui a pas permis d'assumer les charges de fluides réclamées par la Collectivité.

Monsieur PEREZ-ROBA explique l'intention du Groupe AGA de voter contre l'annulation de cette créance pour les raisons suivantes :

- La contribution disproportionnée des Carbonblanais au fonctionnement du groupement associatif EDECE/Pépinière CERFRANCE depuis son accueil à Brignon (dénoncée à plusieurs reprises)
- L'engagement non respecté de présenter son bilan d'activités et l'utilisation de ses fonds sur l'année écoulée de 2018
- Des demandes de rendez-vous qui n'ont jamais abouti avec les représentants élus de ce groupement en commission municipale «Economie-emploi», comme le CACBO le fait en commission « sport », comme l'ASCJB et O fil du jeu le font en commission « culture ».
- Le peu de documents communiqués et qui semblent peu conformes au «devoir de rendre compte publiquement» des associations percevant de telles subventions ; pour exemple les seuls présents aux assemblées générales ne sont que les trois ou quatre membres du bureau (aucun partenaire financier n'est présent, aucun simple adhérent). Le bilan financier fait apparaître 5 lignes budgétaires qui ne sont pas détaillées (pour des associations dont les membres sont liés à Cerfrance grand spécialiste de la comptabilité, ça interroge).

Dans tout ce flou, le Groupe AGA ne peut accepter la demande d'un nouvel effort financier et propose qu'un audit financier soit réalisé auprès de l'EDECE et de la Pépinière. Monsieur PEREZ ROBA se demande pourquoi les élus de la Commune n'ont jamais été conviés aux assemblées générales comme le font les autres associations communales (d'autant plus que la commune est finalement devenue le plus gros financeur public de ce groupement sur 2018)

Une autre interrogation concerne les fonds européens qui étaient apparemment attribués lors des précédents exercices, qui figuraient dans le budget prévisionnel 2018, qui ne figurent pas dans le bilan financier. Pourquoi aucune explication ne parait sur les documents transmis ? Pourquoi n'ont-ils pas été perçus ? Est-ce que cela a eu un impact sur l'activité ?

Monsieur PEREZ ROBA s'interroge sur la véritable raison du départ de cette association car le temps qu'un nouveau projet se dessine sur Brignon cela amène probablement au moins à 2020 ; le temps de respecter des étapes d'échanges entre élus du Conseil Municipal, de concertation avec les habitants, avec les associations, avec les écoles, avec les commerçants... Par ailleurs, il se demande de qui est prévu au Brignon. Existe-t-il un projet avancé comme l'indique l'EDECE ou une concertation est-elle possible ? Une proposition d'AGA était de dédier ce site à l'économie sociale et solidaire. Il se demande également qui prend le relais puisque les projets étaient basés sur le même espoir d'obtention de fonds européens. L'association « Com une parenthèse » peut-elle faire un point sur son budget prévisionnel actualisé ?

Au nom du Groupe « Demain, CARBON-BLANC » Monsieur LANCELEVEE reconnait qu'il ne peut être reproché à la Municipalité d'avoir voulu faire quelque chose sur le site de Brignon mais l'absence d'écoute et de dialogue autour de ce dossier l'a conduite au choix d'une solution qui a couté à la ville en terme financier et qui n'a pas produit de résultat en terme d'emplois et de création d'entreprises. Ainsi sur les indicateurs de résultat, alors que tous les rapports d'activité de ces structures parlent de sorties positives : indicateur calculé sur des éléments vérifiables, ici on parle personnes « repositionnées » : un indicateur uniquement de sortie qui ne dit rien de la solidité des projets dans le temps. Sur 240 personnes passées par l'école : 142 repositionnées soit à peine 60 %. Les ratios d'efficacité de structures qui accompagnent des personnes beaucoup plus en difficulté que celles accueillies ici dépassent souvent ce ratio et elles sont basées sur un calcul précis. A noter également que seulement 30 % viennent de la rive droite. Combien de CARBON-BLANC ? Pour ce qui concerne la pépinière ne sont mentionnés que les noms des locataires pour les années 2018 et 2019. En revanche, aucune indication sur leur devenir en sortie de pépinière et surtout combien d'installations effectives sur CARBON-BLANC.

Du point de vue financier, l'ensemble des fonds publics versé par année à la structure représente une somme d'environ 80 000 euros. Sur les quatre années 2015-2018 la ville a versé près de 110 000 euros pour un reversement de l'ordre de 24 000 euros. Ceci signifie que la ville a dépensé près de 70 000 euros par an d'argent public pour permettre d'abriter des projets qui ne s'installeront pas sur CARBON-BLANC.

Monsieur LANCELEVEE pense qu'il y avait mieux à faire pour ce site, que le choix discrétionnaire de cette structure a conduit aux mauvais résultats d'aujourd'hui. Il émet aussi des craintes sur le choix de la nouvelle structure « Com une parenthèse », choix fait dans la précipitation, sans débat sérieux. Il souhaite également être tenu informé de l'évolution des négociations sur l'avenir du Brignon avec BORDEAUX Métropole.

Il conclut qu'en raison du manque de rigueur de l'EDECE, le Groupe « Demain, CARBON-BLANC » votera contre l'annulation de la créance.

Monsieur le Maire tient à rappeler qu'en 2014 la charge financière du Brignon s'élevait à 270 000 €/an (mise à disposition de personnel, subvention accordée à la précédente structure occupant le site). L'opération du Brignon a été « le caillou dans la chaussure » de la majorité précédente. La nouvelle équipe municipale a décidé de définir un nouveau fonctionnement. Il reconnait des problèmes de formalisme avec les structures mises en place (EDECE et la Pépinière) qu'il a lui-même soulevés. Toutefois, il remarque que cette situation se reproduit souvent au sein des associations locales mais elle est plus ou moins repérée en fonction de la sensibilité du sujet. Un des éléments non négligeables est la règle imposée par le comptable de la Commune en matière de paiement des subventions. La Municipalité a souhaité mettre en place un nouveau mode de fonctionnement au Brignon. Il est convaincu qu'il est nécessaire de développer l'attractivité économique de la Commune sur le périmètre de la grande Rive Droite et d'y attirer des entreprises. Il est essentiel d'avoir un équipement moteur pour atteindre cet objectif. Le fait que BORDEAUX Métropole puisse acquérir le château Brignon pour en faire un équipement dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain représente un intérêt pour la Commune afin de continuer l'attractivité économique de la Rive Droite au-delà du périmètre de la frontière de CARBON-BLANC. Cette acquisition permettrait également de sortir de l'actif immobilier ce bâtiment qui aujourd'hui pèse lourd dans le niveau d'endettement de la Collectivité. Dans cette perspective, un nouvel opérateur a été recherché. L'association « Com une parenthèse » a candidaté, à l'inverse de l'EDECE. Cette association n'a pas été reçue lors de la Commission Ressources qui étudie l'attribution des subventions puisqu'elle n'a pas été reconduite. Cependant, elle a été invitée tout de même à présenter son bilan, ce qui n'a pas été fait à ce jour. L'objectif actuel de l'association « Com une parenthèse » est d'assurer la transition entre le bâtiment totem d'une opération d'intérêt métropolitain portée par BORDEAUX Métropole et le fonctionnement antérieur. En ce qui concerne le règlement d'intervention européen, il est accordé prioritairement aux politiques de la ville. Toutefois, en raison de récentes réformes gouvernementales sur la politique de formation professionnelle, il peut être envisagé que l'association puisse être considérée comme un CFA et bénéficier de financement à titre individuel permettant d'accompagner des candidats à la création d'entreprise ou à la reconversion. Il rejoint l'analyse de Monsieur PEREZ-ROBA de dédier ce site à l'économie sociale et solidaire qui peut tout à fait se faire dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain. Ainsi, lors de la phase terminale de ce projet, l'économie sociale et solidaire peut venir de façon structurante apporter sa richesse (exemple de Darwin à BORDEAUX).

Pour revenir aux calculs effectués par Monsieur LANCELEVEE sur le montant des subventions alloué aux deux associations, Monsieur le Maire répond que certaines associations ont bénéficié également du soutien de la Commune. Ainsi, la municipalité n'accorde pas plus de subvention à Brignon qu'au début du mandat. Le but recherché est qu'une fois que l'équipement sera devenu d'intérêt métropolitain la Commune n'ait plus rien à verser pour son fonctionnement. En revanche, la municipalité participe ainsi à la construction de l'activité économique de la rive droite bordelaise. Certes seulement 30 % des personnes accueillies viennent de la rive droite, cela prouve toutefois que des personnes issues d'autres secteurs peuvent participer également au développement économique de ce côté-ci de la Garonne.

Monsieur le Maire regrette que les questions posées aujourd'hui par les élus de l'Opposition ne l'aient pas été lors de visites de la structure. Il invite tous les membres du Conseil Municipal à la journée portes ouvertes organisée par l'association « Com une parenthèse ».

Par ailleurs, il est convaincu que l'avenir de CARBON-BLANC passe par une reconfiguration de la Rive Droite bordelaise. Quels que soient les candidats aux prochaines élections municipales, ils auront tout intérêt à communiquer sur le volet lié à l'attractivité économique du territoire de la grande Rive Droite. Il est difficilement concevable d'imaginer que la Commune puisse évoluer lorsque 70 % de la population active traversent les ponts le matin pour aller travailler de l'autre côté de la rive. La Métropole a un rôle essentiel à jouer, Monsieur Alain JUPPE partageait cette opinion. N'étant pas candidat en 2020, le Président actuel de la Métropole lui a indiqué que la prochaine équipe métropolitaine se positionnera sur les choix à opérer en la matière.

Monsieur le Maire signale l'arrivée de Monsieur FONTHIEURE à ce moment-là de la séance.

Madame BECERRO indique que le groupe AGA n'a pas de position formelle aux propositions de Monsieur le Maire mais cependant elle aurait souhaité que la Commission en charge de l'économie soit consultée notamment par rapport à l'intérêt métropolitain que représenterait la structure du Brignon. Elle s'interroge également sur le départ précipité de l'EDECE alors qu'elle semblait tellement importante pour les entreprises !

Monsieur le Maire précise que l'opération d'intérêt métropolitain a été évoquée à de nombreuses reprises lors de commissions municipales mais aussi lors d'autres rencontres (vœux aux forces vives, interventions en qualité de Conseiller métropolitain lors de bureaux de l'EPCI visibles sur le site de BORDEAUX Métropole...). Les choix faits sur le site du Brignon restent dans la continuité de ce qui a été fait précédemment, seul le partenaire a changé.

Monsieur LANCELEVEE voudrait se tourner maintenant vers l'avenir. Il lui semble que l'opérateur choisi pour conduire ce projet est jeune et fragile, sans vouloir lui faire un procès d'intention. Il souhaiterait que la Commission « Emploi » se réunisse pour évoquer l'avenir du Brignon.

Monsieur le Maire dit qu'il faut faire confiance à la jeunesse et renouvelle son invitation à aller aux journées portes ouvertes organisées par « Com une parenthèse ». Il n'est pas opposé à discuter de

l'avenir du Brignon en Commission même s'il pense que les décideurs de la destination de ce site ne sont pas forcément autour de cette table.

Après débat, Monsieur le Maire procède au vote qui donne les résultats suivants :

- 18 VOIX POUR
- 7 VOIX CONTRE (Groupes AGA et « Demain, CARBON-BLANC »)

10.CONVENTION ERASMUS+

DELIBERATION N° 2019-37

Monsieur le Maire indique que le 15 février dernier le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une convention de subvention en faveur d'un partenariat stratégique multi-bénéficiaires au titre du programme ERASMUS + avec l'Agence du service Civique/Agence Erasmus + France Jeunesse & Sport.

A la demande du Trésorier, il est nécessaire de préciser le montant des subventions que la Commune reversera à ses différents partenaires, soit :

•	Business Training	34 830 €
•	Aux couleurs du DEBA	14 870 €
•	CIAPE	30 965 €
•	Stadt Bochum	32 620 €

Ainsi le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les versements suivants :

• à Business Training des subventions suivantes :

Business Training			
N° Paiement	Montant en €	Soit en %	Au plus tôt en
1er paiement	6 966,00	20%	avril 2019
2e paiement	3 483,00	10%	septembre 2019
sous-total 2019	10 449,00		
3e paiement	3 483,00	10%	mars 2020
4e paiement	6 966,00	20%	décembre 2020
sous-total 2020	10 449,00		
5e paiement	6 966,00	20%	avril 2021
paiement final	6 966,00	20%	octobre 2021
sous-total 2021	13 932,00		
TOTAL	34 830,00	100%	

• « Aux couleurs du DEBA « des subventions suivantes :

" Add codicals ad DEDA " des subventions salvantes :							
N° Paiement	Montant en €	Soit en %	Au plus tôt en				
1er paiement	7 435,00	20%	avril 2019				
2e paiement	3 717,50	10%	septembre 2019				
sous-total 2019	11 152,50						
3 e paiem ent	3 717,50	10%	mars 2020				
4e paiement	7 435,00	20%	décembre 2020				
sous-total 2020	11 152,50						
5e paiement	7 435,00	20%	avril 2021				
paiement final	7 435,00	20%	octobre 2021				
sous-total 2021	14 870,00						
TOTAL	37 175,00	100%					

• à « CIAPE « des subventions suivantes :

N° Paiement	Montant en €	Soit en %	Au plus tôt en
1er paiement	6 193,00	20%	avril 2019
2e paiement	3 096,50	10%	septembre 2019
sous-total 2019	9 289,50		
3 e paiem ent	3 096,50	10%	mars 2020
4e paiement	6 193,00	20%	décembre 2020
sous-total 2020	9 289,50		
5e paiement	6 193,00	20%	avril 2021
paiement final	6 193,00	20%	octobre 2021
sous-total 2021	12 386,00		
TOTAL	30 965,00	100%	

• à « STADT BOCHUM « des subventions suivantes :

N° Paiement	Montant en €	Soit en %	Au plus tôt en
1er paiement	6 524,00	20%	avril 2019
2e paiement	3 262,00	10%	septembre 2019
sous-total 2019	9 786,00		
3 e paiem ent	3 262,00	10%	mars 2020
4e paiement	6 524,00	20%	décembre 2020
sous-total 2020	9 786,00		
5e paiement	6 524,00	20%	avril 2021
paiement final	6 524,00	20%	octobre 2021
sous-total 2021	13 048,00		
TOTAL	32 620,00	100%	

Les dépenses sont inscrites au chapitre 65 du budget principal de la Commune.

Monsieur PEREZ-ROBA au nom du Groupe AGA signale que les éléments sur le contenu du projet ne n'ont pas été présentés en commission éducation. (Il le regrette car ce projet mobilise conséquemment le service éducation-jeunesse de la commune alors que la commission éducation s'est engagée à travailler avec ce service pour avancer sur le projet municipal de politique éducative). Il demande si le travail de coordination opéré par ce service est pris en charge par la mairie ou par l'Europe.

Monsieur le Maire précise que ce sujet a été abordé en Commission Ressources Humaines car il concerne la détermination d'un standard européen de formation des animateurs des Collectivités Locales. Par ailleurs, ce projet a été validé par les élus mais a reçu l'assentiment du personnel qui a prévu d'organiser son temps de travail au sein de la Collectivité pour faire face à cette nouvelle mission. Pour avoir participé à la première réunion qui a eu lieu récemment à CARBON-BLANC, Monsieur le Maire a trouvé les échanges riches et intéressants, le sujet évoqué portant sur le handicap. Il ajoute que les heures que le personnel consacre à cette logistique sont subventionnées à hauteur de 11 770 €.

11.CHARTE POUR L'UTILISATION DE POSTES INFORMATIQUES PUBLICS

DELIBERATION N° 2019-38

Monsieur le Maire indique que BORDEAUX Métropole va mettre en place un système d'informations à la disposition du public, un poste positionné à l'hôtel de ville, deux autres à la Maison pour tous.

Dans cette perspective, il est nécessaire de faire appliquer des règles définies via une information adaptée aux usagers et un accompagnement de ceux-ci dans l'utilisation des ressources. Ainsi, une charge a été rédigée en ce sens.

Monsieur le Maire a souhaité installer ces postes publics qui sont un révélateur social très important qui peut permettre d'identifier des personnes en rupture avec le numérique (car ils n'en n'ont pas chez eux ou ne sont pas l'aise avec et ont besoin d'un accompagnement pour accéder à un site...). Il s'engage à faire parvenir aux élus les éléments concernant les responsabilités individuelles qu'engendrent cette charte.

Après ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur des dispositions des règles d'utilisation des ressources informatiques à destination du public répertoriées dans la charte rédigée par BORDEAUX Métropole.

12. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2019-2024 (PPI)

DELIBERATION N° 2019-39

Comme il a été évoqué lors de la dernière réunion de la Commission Ressources, Monsieur GRASSET présente au Conseil Municipal le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la collectivité qui prévoit les recettes et les dépenses d'investissement envisagés sur les cinq prochaines années.

La mise en place d'un PPI permet de donner une vision prospective et synthétique à l'ensemble des élus mais également à la population. Ce document est utile également aux organismes bancaires que la Commune est susceptible de contacter à l'occasion de la souscription d'un prêt. C'est un document évolutif qu'il convient de mettre à jour en fonction des réalisations effectuées au cours des différents exercices. Monsieur GRASSET félicite le Service Finances qui a travaillé sur ce document présenté en Commission Ressources le 18 juin dernier. Lors de cette réunion, des questions ont été posées et des éléments de réponse ont été depuis apportés.

Monsieur GRASSET commente donc la vue d'ensemble du PPI de 2019 à 2024 qui se présente comme suit :

Chapitre	Description des travaux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	574 661	-	-	-	-	-	574 661
204	Subvention d'équipement versée	107 838	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	607 838
21	Immobilisations corporelles	1 391 928	1 958 200	1 587 000	206 500	206 500	206 500	5 556 628
2131	Immobilisations corporelles	109 249	400 000	-	-	-	-	509 249
23	Immobilisations en cours	678 500	7 444 257	3 098 995	1 000 000	500 000	-	12 721 752
	Total des dépenses d'équipement	2 862 175 €	9 902 457 €	4 785 995 €	1 306 500 €	806 500 €	306 500 €	19 970 127 €
16d	Emprunts et dettes assimilées	428 809	460 121	3 331 340	668 782	700 056	695 695	6 284 802
	dont rbt emprunts existants	423 917	418 183	429 235	444 166	459 743	447 621	2 622 866
	dont rbt nouveaux emprunts	4 892	41 939	112 905	224 615	240 312	248 074	872 736
	dont rbt prêt relais	-	-	2 789 200	-	-	-	2 789 200
_020	Dépenses imprévues (investissement)							
	Total des dépenses financières	428 809 €	460 121 €	3 331 340 €	668 782 €	700 056 €	695 695 €	6 284 802 €
_040D	Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 735	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	598 735
_041D	Opérations patrimoniales	48 011	-	-	-	-	-	48 011
001	Solde d'execution de la section d'inv. Reporté -	17 750	-	-	-	-	-	17 750
D	Total des dépenses d'investissement	3 455 480 €	10 462 578 €	8 217 334 €	2 075 282 €	1 606 556 €	1 102 195 €	26 919 425 €

Chapitre	Description des financements	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
13	Subventions d'investissement	644 149	3 080 658	794 164	33 000	23 000	23 000	4 597 971
1323	FDAEC	29 903	30 000	30 000	30 000	20 000	20 000	159 903
13251	Subvention BM - GS	-	3 044 658	761 164	-	-	-	3 805 822
13251	Subvention Diverse - Stade	497 414	-	-	-	-	-	497 414
13251	Subvention BM - Ilots Thèrese 2018	23 991	-	-	-	-	-	23 991
1328	Subvention CAF	6 800	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	21 800
13251	Subvention CD33	-	3 000	-	-	-	-	3 000
13251	Subvention Gironde Habitat	15 000	-	-	-	-	-	15 000
13251	Délibération FIC (BM)	69 541	-	-	-	-	-	69 541
1311	FIPD (Fds Interministériel Protection Délinquance)	1 500	-	-	-	-	-	1 500
16	Emprunts / Fonds de concours	1 382 471	6 069 644	2 557 842	-	176 000	-	10 185 957
1641	Emprunts (CDC)	790 143	1 877 971	-	-	-	-	2 668 114
1641	Emprunts (Ecole)	-	510 273	2 157 842	-	-	-	2 668 115
1641	Emprunts (Sport)	592 328	892 200	400 000	-	-	-	1 884 528
1641	Emprunts (Autre)	-	-	-	-	176 000	-	176 000
1641a	Emprunts (prêt relais)	-	2 789 200	-	-	-	-	2 789 200
_21-R	Immobilisations corporelles	23 611	-	-	-	-	-	23 611
	Total des recettes d'équipement	2 050 231 €	9 150 302 €	3 352 006 €	33 000 €	199 000 €	23 000 €	14 807 539 €

Chapitre	Description des financements	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
10	FCTVA, TLE, Taxe d'aménagement	162 446	91 300	391 000	1 258 182	618 500	183 500	2 704 928
10226	Taxe d'aménagement	49 984	48 000	48 000	33 000	33 000	33 000	244 984
10222	FCTVA N-2	88 000	43 300	343 000	1 225 182	585 500	150 500	2 435 482
1025	Dons et Legs	24 462	-	-	-	-	-	24 462
_024	Produits de cession	-	450 000	3 919 200	-	-	-	4 369 200
_024	Cession rue Scholcher	-	240 000	-	-	-	-	240 000
_024	Cession Rue du Moulin	-	210 000	-	-	-	-	210 000
_024	Cession Foyer	-	-	470 000	-	-	-	470 000
_024	Cession stade Gaston Lacoste	-	-	3 449 200	-	-	-	3 449 200
	Total des recettes financières	162 446 €	541 300 €	4 310 200 €	1 258 182 €	618 500 €	183 500 €	7 074 128 €
_021	Virement de la section de fonctionnement	725 200	474 200	65 500	131 900	136 400	218 100	1 751 300
af	Auto financement (_040 et 1068)	469 592	296 777	489 628	652 200	652 656	677 595	3 238 447
_041-R	Opérations patrimoniales	48 011	-	-	-	-	-	48 011
001	Solde d'execution de la section d'inv. Reporté +	-	-	-	-	-	-	
R	Total des recettes d'investissement	3 455 480 €	10 462 578 €	8 217 334 €	2 075 282 €	1 606 556 €	1 102 195 €	26 919 425 €

Le montant total des dépenses s'élève à 26 919 425 €, dont 19 970 127 € sont consacrés aux grandes opérations comme le début de la mise en place du projet urbain mais aussi les dépenses courantes pour l'entretien du patrimoine municipal. Les dépenses financières (6 284 802 €) sont constituées par le remboursement du capital des emprunts souscrits avant 2019 ainsi que ceux qui seront souscrits à partir de 2020.

Calculées à minima, les recettes dites d'équipement (14 807 539 €) sont les subventions (4 597 971 € comprenant la subvention de BORDEAUX Métropole -3 805 822 €- au titre de la rétrocession de Barbou et la construction de nouvelles classes et la somme de 497 414 € est inscrite pour le sport). Il sera fait appel également à l'emprunt (10 000 000 €) dont un prêt relais (2 789 000 €) qui permettra le remboursement de la TVA. En raison des taux particulièrement peu élevés, il a été décidé de préférer emprunter plutôt que de céder du foncier, qui ne peut que prendre de la valeur. Toutefois, des ventes sont envisagées comme un terrain situé Rue Schoelcher (près du Collège), la salle de la Rue du Moulin (ancien CTM), le stade Lacoste et une autre qui n'est pas tout à fait déterminée (pour 470 000 € peut-être le Foyer Municipal mais rien n'est décidé à ce jour). Il y a donc eu quelques modifications par rapport au projet urbain.

Monsieur GRASSET poursuit la présentation du PPI et notamment des opérations exceptionnelles qui concernent l'équipement sportif Gaston Lacoste, la Plaine des Sports du Faisan et les groupes scolaires :

	Code opération				
	12	Equipement sportif	Gaston Lacoste		
Chapitre	Description	2019	2020	2021	TOTAL
16-D	Remboursement prêt relais			1 073 200	1 073 200
20	AMO	150 000			150 000
21	Démolition	150 000			150 000
21	Divers travaux	100 000			100 000
23	Constructions	300 000	1 234 400		1 534 400
D	Total des dépenses prévisionnelles	700 000,00 €	1 234 400,00 €	1 073 200,00 €	3 007 600,00 €
_024	Cession rue Scholcher		46 000		46 000
13251	Subvention Diverse - Stade	193 440			193 440
_024	Cession stade Gaston Lacoste			1 073 200	1 073 200
1641a	Emprunts (prêt relais)	•	1 073 200		1 073 200
1641	Emprunts (Sport)	506 560	115 200		621 760
af	Part d'autofinancement (ressources internes)	-	-	-	-
R	Total des recettes prévisionnelles	700 000,00 €	1 234 400,00 €	1 073 200,00 €	3 007 600,00 €

	Code opération Destination de l'opération				
	13	Plaine des sports du Faisan			
Chapitre	Description	2019	2020	2021	TOTAL
16-D	Remboursement prêt relais			469 000	469 000
20	AMO	50 000			50 000
21	Divers travaux	339 742	1 650 000	1 000 000	2 989 742
23	Constructions				-
D	Total des dépenses prévisionnelles	389 742,40 €	1 650 000,00 €	1 469 000,00 €	3 508 742,40 €
13251	Subvention Diverse - Stade	303 974			303 974
_024	Cession rue Scholcher		194 000		194 000
_024	Cession Rue du Moulin		210 000		210 000
_024	Cession stade Gaston Lacoste			1 069 000	1 069 000
1641a	Emprunts (prêt relais)		469 000		469 000
1641	Emprunts (Sport)	85 768	777 000	400 000	1 262 768
af	Part d'autofinancement (ressources internes)	0	-	-	0
R	Total des recettes prévisionnelles	389 742,40 €	1 650 000,00 €	1 469 000,00 €	3 508 742,40 €

	Code opération Destination de l'opération				
	18(20)	Groupe scolaire			
Chapitre	Description	2019	2020	2021	TOTAL
16-D	Remboursement prêt relais			777 000	777 000
20	AMO	326 061			326 061
2131	Divers travaux	109 249			109 249
21	Agencement, Mobiliers			350 000	350 000
23	Constructions	378 500	6 209 857	3 098 995	9 687 352
D	Total des dépenses prévisionnelles	813 810,23 €	6 209 857,00 €	4 225 994,77 €	11 249 662,00 €
_21-R	Immobilisations (Recettes)	23 611			23 611
13251	Subvention BM - GS		3 044 658	761 164	3 805 822
_024	Cession stade Gaston Lacoste			1 307 000	1 307 000
1641	Emprunts (CDC)	790 143	1 877 971		2 668 114
1641	Emprunts (Ecole)		510 273	2 157 842	2 668 115
1641a	Emprunts (prêt relais)		777 000		777 000
af	Part d'autofinancement (ressources internes)	56	- 45	- 12	- 0
R	Total des recettes prévisionnelles	813 810,23 €	6 209 857,00 €	4 225 994,77 €	11 249 662,00 €

Monsieur GRASSET signale que les PPI des anciennes majorités municipales ne ciblaient pas aussi précisément le financement. Ainsi, un emprunt pouvait être contracté sans être rattaché à une opération. Or, dans le PPI présenté ce soir, chaque opération est détaillée en recettes et en dépenses.

Madame BECERRO remercie également les services pour le travail effectué et les précisions qui lui ont été communiquées. Elle souligne que dans le PPI présenté, il n'y a pas de projet concernant la culture et la jeunesse, « parents pauvres ». Elle réitère son inquiétude pour les finances de la Commune sur le long terme et surtout lorsque Monsieur le Maire indique que les moyens donnés aux communes n'augmenteront pas, qu'à ce jour la méthode de compensation de la perte de la taxe d'habitation après 2020 n'est pas connue, et que dans le même temps le nombre d'habitants augmente nécessitant l'adaptation de nos services publics.

A travers ce PPI, elle voit la réalisation du Projet Urbain de la Majorité. Elle déplore de devoir lire entre les lignes et poser des questions pour savoir quels sont les changements par rapport au projet initial, ceci afin qu'en tant qu'élue elle puisse les étudier et donner son avis. En Commission, les membres du Groupe AGA ont constaté à plusieurs reprises des changements et demandé une mise à jour de ce Projet Urbain. Le PPI donne, en partie, quelques réponses. Pour Madame BECERRO, il n'y a aucun travail commun d'élaboration, aucune véritable discussion en amont entre élus, et surtout aucune discussion avec les citoyens au fur et à mesure des changements décidés par la Majorité Municipale, et des réalisations, (pour exemple, le projet Lacoste). Le Groupe AGA est simplement informé des décisions prises. Il n'y a aucune démocratie participative, elle est simplement informative. Madame BECERRO indique que Monsieur le Maire l'a dit à plusieurs reprises, il est méfiant à l'égard des élus des groupes minoritaires et tout devient « top secret ». Pour elle, toutes les réalisations sur la Commune devraient au contraire faire l'objet d'une large diffusion et d'une large discussion avec les premiers concernés que sont les citoyens de CARBON-BLANC.

Madame BECERRO répète aujourd'hui ce qu'elle déclarait déjà au Conseil Municipal du 15 février 2017 : sans remettre en cause la nécessité d'un Projet Urbain, il lui paraît possible de travailler sur des propositions alternatives portant sur certains secteurs, d'en étudier la faisabilité et d'en débattre avec les habitants et acteurs de la Commune. Elle avait proposé de réunir les habitants par zones : nord, centre et sud, sinon par quartiers. Il est encore le temps de le faire pour les autres réalisations autres que le groupe scolaire et elle le demande.

Elle ne remet pas en cause évidemment le travail effectué par les services, mais être d'accord avec le PPI présenté, ce serait pour le Groupe AGA approuver le Projet Urbain de la Majorité Municipale sans discussion réelle et sans concertation. Cela n'est pas possible pour AGA.

Au nom du Groupe « Demain, CARBON-BLANC », Monsieur LANCELEVEE s'associe aux remerciements adressés aux Services Municipaux pour le travail considérable qui a été fait et qui a sans doute demandé beaucoup d'efforts. Ce travail malgré ses limites dues à son caractère prévisionnel évoqué lors de la Commission Ressources du 18 juin est un bon support pour suivre la politique d'investissement et son financement pour les 6 années qui suivent. Il attend également l'actualisation du « projet urbain » qui est le complément nécessaire à ce document.

Les grandes équations sont les suivantes :

Environ 17 millions de dépenses d'équipement pour les écoles et les installations sportives dont 10,5 millions pour les écoles : c'est le chiffre que son groupe avait communiqué à la population et que la majorité municipale avait contesté, financés à hauteur de plus de 10 millions par l'emprunt et plus de 4 millions par des produits de cession.

En fin de parcours si le programme se déroule normalement, la Commune aura :

• Une dette par habitant de l'ordre plus de 1 000 euros

• Une capacité de désendettement qui sera de plus de 11 années en 2024, bien loin donc des normes prudentielles qui sont de 5 ans mises en avant lors du dernier débat d'orientation budgétaire.

Monsieur LANCELEVEE n'est pas opposé à l'endettement dès lors que les choix d'investissement sont bons, efficaces et profitent à tous les habitants

Le prix de tous ces projets est le suivant :

La contribution du budget pour rembourser les échéances financières occasionnées par ce plan est en augmentation. Il a en tête, comme tous les Carbonblanais, la phrase prononcée à deux reprises publiquement par Monsieur le Maire « celui qui promettra lors de la prochaine campagne de ne pas augmenter les impôts locaux vous mentira ».

Les dépenses de fonctionnement vont continuer à être soumises à l'austérité malgré les besoins. Les autres investissements courants seront réduits ou bloqués. Ce sont donc les besoins de service à la fois en terme humain et d'infrastructure pour la petite enfance, les jeunes, la culture qui vont être mis au régime sec, pour une durée de 5 années supplémentaires. Ce sont les investissements nécessaires pour préparer la ville à affronter les risques de plus en plus évidents du réchauffement climatique qui sont sacrifiés (le nouvel épisode de canicule devrait pourtant alerter). Les Carbonblanais ont besoin de plus de convivialité dans des endroits accueillants, de moins d'îlots de chaleur, de plus de déplacements doux, de moins de déplacements en voiture, d'une meilleure connexion au réseau de transport public. Autant de politiques qui sont absentes du PPI présenté ce soit et qui devront attendre 6 ans encore.

Bien sûr il fallait répondre aux besoins scolaires et pour cela augmenter la capacité d'accueil mais Monsieur LANCELEVEE continue à penser que le choix qui a été fait est le moins efficace. Tout comme il continue à penser que ce n'est pas une bonne idée de densifier la ville au Sud et de mettre les équipements au Nord

Il ne s'agit pas de refaire le débat que la Majorité Municipale a tranché en approuvant ces décisions. Mais le Groupe « Demain CARBON-BLANC » votera contre ce PPI, pas contre la sincérité de ce document mais contre les choix qu'ils traduisent en chiffres et qu'il désapprouve.

Pour conclure, Monsieur LANCELEVEE indique que son groupe suivre attentivement l'exécution de ce plan et souhaite qu'il soit actualisé chaque année au moment du débat d'orientation budgétaire

Monsieur GRASSET indique que ce PPI concerne uniquement les investissements. Ainsi, une part importante de la Section de Fonctionnement est consacrée à la Jeunesse et à la Culture. Ces domaines ne sont nullement sacrifiés. La capacité de désendettement de la Commune est passée de 22 ans avant 2014 à 9,5 ans aujourd'hui. Il rappelle également qu'une concertation a été organisée notamment pour l'implantation des nouvelles écoles. A l'origine, leurs constructions étaient prévues sur le site de Prévert, puis sur le terrain de Sansaumoine, pour terminer, après plusieurs rencontres avec les membres du Conseil Consultatif, les partenaires éducatifs, le personnel municipal et des riverains au Faisan. Il signale qu'il est l'auteur avec Monsieur Emmanuel HEMOUS de la charte de la démocratie participative initiée par la mandature précédente. Il est impossible de transformer la Commune en forum permanent. Il se rend compte aujourd'hui qu'il est plus simple d'être dans l'opposition. Etant dans la majorité municipale, il faut prendre des décisions sans pouvoir avoir le temps de consulter. Toutefois, le Conseil Consultatif a été saisi pour le choix du site des futures écoles, et, en ce moment, pour les équipements sportifs tout comme les Clubs le sont également.

Monsieur THOUVENIN se souvient que les graphiques à secteurs présentés lors du vote du budget faisait apparaître que les dépenses d'investissement dans les domaines de la culture, du sport, de la jeunesse et de l'enfance s'élevaient à 66 €, ce qui est révélateur et conséquent.

Monsieur le Maire pense en effet que le domaine de la jeunesse peut sembler être le parent pauvre de la Commune. Ce qui n'est pas du tout le cas. Pour preuve la réalisation d'un kiosque à destination des jeunes adolescents. Il incite les élus à consulter le Compte Administratif qui rend compte des dépenses réellement effectuées. Par ailleurs, il a fait part, lors de la Commission Ressources, du manque de perspectives vis-à-vis des recettes de la Commune en raison de la réforme de la taxe d'habitation. Aujourd'hui, on sait que la part de la taxe foncière perçue par le Conseil Départemental sera distribuée aux Communes. En attente de précisions sur les compensations financières dans le cas où cette réversion n'atteindrait pas le niveau des recettes précédemment perçues.

Il ne partage pas du tout les propos de Madame BECERRO qui indique qu'il n'y a eu aucune discussion concernant le projet urbain. Il reconnait qu'il n'y en a pas peut-être pas suffisamment mais aucune ce terme n'est pas du tout justifié et cette attitude est de mauvaise foi. Il a été tenu des remarques faites dans le cadre d'une concertation règlementaire, le Conseil Consultatif a rendu compte de ses décisions et de ses arbitrages sur le positionnement des futures écoles. Toutefois, il conçoit que ces positions ne peuvent pas satisfaire les élus du Groupe AGA, mais une réelle concertation a eu lieu. Il a été souhaité également qu'un équipement sportif de proximité soit maintenu sur le site de Lacoste alors que sur le projet urbain présenté en novembre 2016 cet équipement n'était pas prévu. Il a été tenu compte de cette demande et le nouveau projet urbain envisage l'installation de cet équipement.

Monsieur le Maire ajoute à l'attention de Monsieur LANCELEVEE que, de façon règlementaire, le PPI sera actualisé chaque année en fonction de l'évolution des opérations. Il lui semble logique que le projet urbain puisse évoluer comme il trouve compréhensible que les élus des groupes minoritaires soient informés de ces mises à jour. Toutefois, il trouvait urgent dans un premier temps de travailler avec les Services (dont il salue ici l'investissement) sur le volet financier, celui-ci conditionnant beaucoup de choix. Par ailleurs, il indique qu'il n'a jamais contesté le montant de 10.5 millions d'euros pour la réalisation des écoles et il confirme que la capacité de désendettement était de 22 ans avant 2014 (situation due à la seule opération du Brignon) et qu'il sera de 11 ans, en réalisant deux écoles, des équipements sportifs (à l'attention de la jeunesse dans la réalisation d'un terrain synthétique), une médiathèque. Il rappelle qu'il a toujours dit même en Commission Ressources que les hypothèses présentées dans le cadre du PPI étaient pessimistes et qu'elles n'avaient jamais été dépassées. Il s'interroge : quelle serait la capacité de désendettement de la Commune si la majorité municipale avait opté pour les choix émis par l'Opposition en réalisant quatre sites scolaires avec un coût de fonctionnement évalué à 500 000 € par école ? Il rappelle que la capacité de désendettement se mesure par la division entre les recettes moins les charges de fonctionnement divisées par le capital emprunté. Comment aurait fait l'opposition pour contenir ces dépenses ?

Lors de la campagne électorale de 2014, Monsieur le Maire indique qu'il n'envisageait pas d'augmenter les impôts en raison du niveau de service public proposé aux administrés. Dans la mesure où des choix ont été décidés, des investissements réalisés afin que les citoyens disposent d'un environnement adapté que ce soit au niveau scolaire, sportif, culturel, la question de l'augmentation de la fiscalité peut se poser. Ce n'est donc pas faux d'affirmer que celui qui promettra lors de la prochaine campagne électorale de ne pas augmenter les impôts locaux mentira. Par ailleurs, il a été dit que les choix faits par la majorité municipale n'étaient pas efficaces mais jusqu'à maintenant aucune démonstration n'a pas été faite que d'autres choix étaient possibles. Il évoque pour terminer la prochaine réunion du Conseil Municipal des jeunes qui se tiendra samedi et qui rendra compte de ses actions lors de la séance du mois de septembre. Preuve qu'il en est que la majorité se focalise aussi sur la jeunesse de ce territoire est prévu l'aménagement de la plaine du Faisan pour le volet lié à la jeunesse au-delà du domaine sportif et scolaire, afin qu'il soit utilisé le week-end, les vacances scolaires...

Après ces divers échanges, Monsieur le Maire procède au vote :

- 18 VOIX POUR
- 7 VOIX CONTRE

Monsieur le Maire propose que Monsieur PINSTON présente les questions ayant trait au site Lacoste qui seront suivies de débat.

13.GYMNASE LACOSTE, VALIDATION DU PROGRAMME, MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE ET MONTANT DE L'OPERATION

DELIBERATION N° 2019-40

Dans le cadre du projet de construction d'un nouvel équipement sportif multi activités sur le site Gaston Lacoste qui fait suite à la fermeture administrative effectuée en 2018 suite à un problème de structure sur le bâtiment existant qui est amené à être démoli et afin de répondre aux besoins d'un équipement de proximité neuf pour les associations et les écoles, Monsieur PINSTON indique qu'une étude de faisabilité a été effectuée par un cabinet d'assistance à maitrise d'œuvre, complétée par un programme faisant état des besoins établi en concertation avec les différents partenaires : club Omnisports, les écoles et le conseil consultatif.

Ce nouvel équipement a pour objectif d'offrir des conditions d'accueil et de fonctionnement optimales pour les différents utilisateurs, il est envisagé comme suit :

- Salle multisports 44 x 24 m
- Création d'une salle multi activités de 330 m2 divisible en 3 sous-espaces de 100 m2
- 4 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres
- Des annexes de rangement

Le coût de cette opération incluant la construction du nouvel équipement, les études, les honoraires divers est estimé à 2 223 477 € H.T. soit 2 668 172 € TTC. Le coût de la construction est évalué à 1 757 450.00 M€ H.T.

La Ville souhaite que cet équipement s'inscrive dans une démarche de développement durable afin d'offrir aux différents utilisateurs, des installations optimisées dans lesquelles seront mis en place des systèmes d'économies de chauffage, d'électricité et d'eau.

Dans ce cadre, il est proposé de lancer une procédure de type marché global de performance, dans le cadre de l'article L. 2171-3 du code de la commande publique. Le marché global de performance permet à l'acheteur d'associer l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations (de travaux, de fournitures ou de services), afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Le dispositif n'est toutefois pas limité à la seule performance énergétique.

Il peut être utilisé pour satisfaire tout objectif de performance mesurable. Il peut s'agir notamment d'objectifs définis en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Ces objectifs peuvent naturellement se cumuler.

Ce type de marché doit comporter en outre des engagements de performance mesurables qui favorisent son contrôle par la collectivité.

La passation du marché se fera selon une procédure concurrentielle avec négociation, en application des articles R 2124-3 et L. 2171-325 du code de la commande publique, dans la mesure où il s'agit d'un marché comportant des prestations de conception, pour lequel le besoin ne peut être satisfait sans adapter des solutions immédiatement disponibles et ne pouvant être attribué sans négociations préalables compte tenu de sa complexité. Cette procédure permettra notamment de définir, avec les candidats, les moyens permettant d'atteindre les objectifs de performance précités, et de déterminer les modalités de pénalisation en cas de non-respect de ces objectifs.

Le Conseil Municipal à la majorité par 18 voix POUR et 7 abstentions (Groupes « Demain, Carbon-Blanc » et AGA)

- approuve le projet de construction d'un complexe sportif pour un montant de 2 223 477 € H.T. soit 2 668 172 € TTC honoraires compris,
- approuve le recours à un marché global de performance d'une durée totale de 7 années fermes et 3 années en option ,
- approuve le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation conformément aux articles R 2124-3 et L. 2171-3 du code de la commande publique (CCP),
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché à l'issue de la procédure ainsi que tous les documents afférents.

14. GYMNASE LACOSTE - DESIGNATION DU JURY/INDEMNITES

DELIBERATION N° 2019-41

Dans le cadre de la procédure du Marché Public Global de Performance (MPGP), le Conseil Municipal doit désigner les membres du jury chargé de donner un avis sur les listes des candidats admis à participer à la négociation, sur les prestations remises par les candidats, sur le choix de l'attributaire du marché.

Le jury doit être composé de la manière suivante :

- Le jury est présidé par le Maire ou son représentant ;
- 5 membres du conseil municipal titulaires et 5 membres suppléants désignés au scrutin de liste.
- Le Maire, Président de droit, pourra désigner des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier eu égard au projet sans que ce nombre excède 5. ¹/₃ de ces personnalités devra avoir la même qualification ou qualification équivalente à celle exigée des candidats.

L'ensemble de ces membres ont voix délibérative.

Une indemnité pour la participation au jury pourra être versée aux personnes exerçant une profession en libéral, d'un montant de 500 € HT par jour plus les frais de déplacement.

- Le comptable de la collectivité et un représentant du service de la concurrence sont invités à participer au jury avec voix consultative.

Aussi, Monsieur PINSTON demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de liste des élus suivante :

*Membres du jury :

TITULAIRES	SUPPLEANTS		
1. Jean-Paul GRASSET	1. Cécile MONTSEC		
2. Gérard PINSTON	2. Jean-Marie GUENON		
3. Marie-Claude GOUGUET	3. Frédéric ALLAIRE		
4. Guillaume BLANCHER	4. Thierry THOUVENIN		
5. Marjorie CANALES	5. Annick BECERRO		

Il propose également de fixer à 500 € HT/jour, l'indemnité à verser aux personnalités qualifiées du jury exerçant une profession libérale plus les frais de déplacement ainsi que d'inscrire la dépense sur les crédits de l'exercice 2019 et suivants/

Ses propositions sont adoptées à l'unanimité.

15.SITE LACOSTE - DECLASSEMENT ET VENTE A NEXITY

DELIBERATION N° 2019-42

Dans le cadre du projet urbain porté par la municipalité, la construction d'équipements de proximité répondant aux besoins de la population est un axe majeur. Pour ce faire, la vente de biens fonciers est un levier permettant leurs réalisations. Une partie de la parcelle où sont situées les infrastructures sportives actuelles doit être vendue à la société Nexity.

Monsieur PINSTON propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une procédure de déclassement anticipé en vue de la cession au motif du maintien de l'accessibilité des usagers aux équipements publics existants. Cette procédure de déclassement par anticipation est strictement encadrée et une étude d'impact pluriannuelle tenant compte de l'aléa inhérent au déclassement par anticipation a été réalisée.

Ainsi, le Conseil Municipal par 18 voix POUR, 2 voix CONTRE (Groupe AGA), 5 Abstentions (Groupe « Demain, CARBON-BLANC »),

- prononce le déclassement par anticipation du domaine public d'une superficie de 25 020 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AO n°224 d'une superficie totale de 27 260 m², la commune conservant le solde de la propriété
- décide que la désaffectation du bien vendu aura lieu en deux temps: le lot 1 sera désaffecté au plus tard au jour de la levée d'option de la promesse soit le 30 avril 2020 et le lot 2 sera désaffecté au plus tard le 31 décembre 2021 avec la possibilité de proroger jusqu'au 27 juin 2022
- décide la cession au profit de la société NEXITY IR PROGRAMMES AQUITAINE dont le siège social est situé à MADELEINE (59562), 25 Allée Vauban, d'une superficie de 25 020 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AO n°224 moyennant le prix de 3 450 000 € (trois millions quatre cent cinquante mille euros).
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment la promesse de vente à intervenir ainsi que l'acte authentique réitérant la promesse de vente.
- dit que la recette sera inscrite au budget communal Chapitre 024.
- dit qu'une provision sera inscrite au budget communal pour prendre en charge le montant des pénalités fixé à la somme de QUATRE CENT TROIS MILLE EUROS (403 000,00 €) hors taxes.

16.SITE LACOSTE - AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR NEXITY

DELIBERATION N° 2019-43

Dans le cadre de la procédure de déclassement par anticipation et la vente d'une parcelle de terrain du stade Lacoste à Nexity cadastrée AO n° 224 (soit 25 020 m²),

Monsieur PINSTON propose d'autoriser

- la Société Nexity à déposer un permis de construire avant la signature de la promesse de vente
- Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ses propositions sont adoptées à la majorité soit

- 18 voix POUR,
- 2 voix CONTRE (Groupe AGA),
- 5 ABSTENTIONS (Groupe « Demain, CARBON-BLANC »)

Comme convenu, Monsieur le Maire cède la parole aux intervenants pour débattre sur ces sujets.

Au nom du Groupe « Demain, CARBON-BLANC », Madame CANALES ne souhaite pas revenir sur les conditions dans lesquelles a été décidé il y a un an la fermeture du gymnase pour permettre dans la foulée de prendre un arrêté de déclassement du site. La majorité municipale a pris cette décision, l'opposition en a pris acte. Aujourd'hui, son avis est demandé sur les opérations qui vont être conduites par Nexity qui s'est porté acquéreur du terrain.

Monsieur PINSTON précise que l'arrêté de fermeture concerne uniquement le gymnase Gaston Lacoste.

Il s'agit donc d'un projet de 98 logements suivant un programme communiqué par mail. La question qui se pose est de nouveau celle de la rupture d'équilibre dans la ville. Une densification qui va s'accentuer au Sud avec ce projet et sans doute à terme un autre projet sur l'emplacement du foyer et l'installation des équipements scolaires et sportifs au Nord. De toute évidence pour les parents dans de nombreux quartiers la vie sera plus compliquée. Il serait temps d'avoir une vision partagée de l'impact de ces projets sur la démographie. La carte scolaire va être modifiée mais quelles seront les conséquences sur le déplacement des enfants et des parents obligés de traverser la ville pour conduire leurs enfants pour suivre les activités scolaires et sportives. On peut d'ores et déjà oublier pour beaucoup d'accompagner les enfants à l'école ou pour les activités à pied ou à vélo.

D'une manière plus générale, Madame CANALES demande de nouveau une actualisation du projet urbain, demande déjà faite à deux reprises : lors du débat lors du Débat d'Orientations Budgétaires et lors du débat sur le budget. Une actualisation qui fasse également le point sur les questions de déplacement, y compris ceux en mode doux.

Selon les élus du Groupe « Demain, CARBON-BLANC », la Municipalité avance en cloisonnant des informations et en cachant la réalité de ses projets pas seulement aux groupes d'opposition, mais surtout à ses concitoyens.

Dans ces conditions il leur est difficile de se prononcer sur ces demandes, pas nécessairement parce qu'ils seraient contre mais parce qu'ils ne savent pas sur quoi ils votent.

Madame CANALES indique que Monsieur le Maire lance par ailleurs sur ce même site un Marché Public Global de Performance pour la construction d'un nouveau gymnase en remplacement de celui existant qui va être détruit. Des éléments de réponse sur son implantation, sur les critères de performance ont été apportés lors de la Commission. Mais elle ne sait pas grand chose à ce jour sur sa destination en matière sportive. Elle souhaite avoir des précisions sur ce point avant même que ne soit lancé ce projet. De la même façon, elle demande la communication du CCTP de ce marché et la possibilité de l'amender pour y intégrer au besoin des critères supplémentaires. Elle demande d'être attentif aux questions relatives aux économies d'énergie et sur les conditions d'exploitation de ce nouvel ensemble en terme de coût de fonctionnement.

Pour finir sur la question de Lacoste, elle demande une étude d'impact environnementale sur l'ensemble de ce quartier et de prévoir une consultation ouverte et documentée des riverains qui sont inquiets par ce projet.

Pour les élus AGA, Madame BECERRO réitère son inquiétude et opposition à une concentration accrue de population sur la zone sud, déjà très chargée et où d'autres réalisations sont en projet à plus ou moins long terme (un immeuble en face du foyer par BORDEAUX Métropole, des logements sur la place du foyer, des logements sur le terrain Demund et sur le terrain à côté de la salle Jacques Brel).

Ensuite, elle ne dispose d'aucune réelle visibilité de ce qui va être réalisé sur Lacoste. Certes, elle sait que le permis de construire n'est pas déposé, mais pense que la majorité municipale connaît l'esquisse du projet et qu'elle s'est interrogée sur certaines dispositions qui auront un impact sur les riverains de ce site et sur l'ensemble de la circulation sur CARBON-BLANC : où se situeraient les accès de ce site : rue Pasteur ou Jean Capdeboscq ? Ou bien, va-t-on ouvrir une voie sur l'avenue d'Aquitaine ? Combien de parkings seront prévus et comment sera prévu le stationnement sur les 2 voies attenantes, car il y aura toujours un stationnement accru sur des voies déjà surchargées, surtout Pasteur avec la proximité des écoles et de la Maison de la Petite Enfance ? La majorité municipale a dû voir un premier plan puisqu'il a été dit que les bâtiments seraient disposés en carré avec un espace vert au milieu qui serait accessible à tous durant la journée. Va-t-on refaire un «clos» comme à Favols ? Quel impact de circulation sur les rues avoisinantes comme la rue Léon Blum très empruntée et dangereuse le matin, ainsi que sur l'avenue Mitterrand et le débouché par le feu sur l'avenue des Griffons ?

Elle estime en sa qualité d'élue municipale avoir le droit d'avoir toutes les informations préliminaires. Enfin, elle souhaiterait savoir si une consultation des riverains du site a été organisée comme Monsieur le Maire le promettait dans son programme électoral de 2014. Elle cite, dans le paragraphe « Maîtriser la croissance urbaine et l'accueil des nouveaux habitants », il était écrit «instaurer une concertation préalable à tout dépôt de permis de construire de plus de 10 logements » ?

En clair, comme pour le terrain Schœlcher, il est demandé aux élus de voter « à l'aveugle ». Ce serait pour elle irresponsable. C'est la raison pour laquelle le Groupe AGA a voté contre.

Pour répondre à Madame CANALES, Monsieur PINSTON précise que le 20 décembre 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le déclassement de la totalité de la parcelle cadastrée 096AO224 d'une superficie de 27 265 m². Or, aujourd'hui, il est proposé d'actualiser ce déclassement sur une partie de cette parcelle soit seulement 25 020 m², sur la superficie restante sera implanté le complexe sportif de proximité. Par ailleurs, tout en connaissant la réponse, il souhaiterait que Madame BECERRO lui précise la date de la concertation sur le Clos Favols.

Madame BECERRO indique que ce n'est pas parce que la population n'était pas concertée sous les précédentes mandatures qu'elle ne doit pas l'être aujourd'hui. Elle trouve important que les riverains concernés soient concertés face à de telles opérations immobilières.

Dans le cadre du projet urbain, Monsieur PINSTON indique que la première proposition des promoteurs prévoyait des maisons individuelles et un espace vert d'environ 3 000 m². Après étude, il a été demandé d'étudier d'autres possibilités et notamment de logements collectifs. La proposition présentée prévoit un espace vert non privatif d'un seul tenant d'une superficie de 7 000 m². Il est prématuré pour l'instant de donner des informations sur cet avant-projet en cours d'instruction par la Commission Métropolitaine. Une fois l'avis de cette Commission rendu, Nexity travaillera sur un permis de construire qui sera soumis de nouveau à une Commission d'avant-projet.

Monsieur GRASSET se dit offusqué et qualifie de calomnieux les propos de Madame CANALES qui insinue que la majorité municipale a décidé la fermeture du gymnase pour pouvoir plus facilement le déclasser. C'est une affirmation gratuite et fausse qu'il ne peut admettre. Il espère que plusieurs élus du groupe « Demain, CARBON-BLANC » qu'il apprécie partagent son avis. Si le gymnase a été fermé c'est parce que la sécurité des utilisateurs était menacée. La même affirmation mensongère avait été

écrite dans une tribune. Il n'avait pas jugé bon alors de rentrer dans cette polémique, mais trouve horripilante cette attitude de certains opposants

Au sujet des déplacements entre le Nord et le Sud de la Commune, il précise qu'ils existent déjà mais en sens inverse, et que certains parents font le va et vient entre les enfants qui sont en école maternelle à l'école Prévert et la fratrie qui est en élémentaire à l'école Barbou.

En ce qui concerne la position des riverains, en général ils sont toujours en désaccord avec les aménagements qui touchent leur propriété. C'est humain et c'est d'ailleurs la limite de la démocratie participative. Une expression anglo-saxonne dit « not in my garden » soit « pas dans mon jardin ». En sa qualité d'historien, Monsieur GRASSET indique que si les autorités de l'époque avaient eu une attitude similaire, les belles façades de Bordeaux n'auraient pas pu être réalisées. Il est certes nécessaire que les riverains soient informés et que leur avis soient pris en compte mais l'intérêt général doit primer.

Monsieur PINSTON a pris l'engagement de présenter les opérations de plus de dix logements aux riverains. Ainsi, pendant les trois mois d'instruction de BORDEAUX Métropole, il a demandé au promoteur de venir échanger, en Mairie, avec eux en présence des élus. Il remarque qu'un 1^{er} projet avait été déposé Avenue Vignau-Anglade/Rue de Lucie, comprenant 63 logements (permis au PLU), puis un deuxième comprenant lui 32 logements (toujours permis au PLU). Le projet retenu est composé de 5 maisons et a fait l'objet d'un recours. Il a du mal à comprendre cette situation.

Madame BECERRO peut comprendre la position des riverains qui souhaitent avoir des précisions sur les projets près de leur propriété. Son groupe veut juste avoir des informations et ne peut donner un avis sans en disposer.

Monsieur MERCIER comprend les préoccupations des riverains face à la circulation difficile dans ce secteur notamment.

Monsieur PINSTON comprend ces inquiétudes mais tant que le projet n'est pas instruit, il ne peut apporter de réponses concrètes. Il est sûr cependant qu'aucune étude sur les déplacements a été faite en son temps dans le secteur de Maléna.

Monsieur le Maire partage le sentiment de colère de Monsieur GRASSET qu'il n'aurait pas mieux exprimer. Il note l'attitude de certains élus de faire passer en Conseil Municipal des messages insidieux laissant à penser au public présent dans la salle s'ils n'étaient pas relevés qu'ils reflétaient la réalité. Par exemple, en laissant entendre que la fermeture du gymnase Gaston Lacoste permettrait d'accélérer la vente du foncier. Ces affirmations sont fausses et doivent être démenties.

Monsieur le Maire est assez surpris de l'intérêt de certains élus quant à la qualité de vie des concitoyens. Evidemment, il le partage, mais il est tout de même étonné vu la réalisation de certains équipements (parking de 50 places pour une école accueillant 400 élèves, à proximité d'un équipement sportif avec plus de 1 000 utilisateurs). Il s'interroge également sur les opérations qui ont permis la réalisation de 350 logements en une seule année sur le territoire, soit une augmentation de 12.5 % de la population. Sur ces opérations, était requise 1.1 place de logements, alors qu'aujourd'hui 2 places sont demandées ainsi que des places longitudinales sur la voirie. Il trouve logique l'inquiétude des riverains surtout lorsque l'on laisse à penser que la majorité municipale est informée des projets mais qu'ils sont gardés secrets et que la population, vu le niveau de concertation, n'a qu'à subir...Il est difficile aujourd'hui de présenter un projet qui ne sera pas celui retenu. Il faut attendre l'instruction de BORDEAUX Métropole. Dans le cadre de la concertation, il a été entendu que le projet comporterait un équipement sportif (l'objet de la délibération ce soir). Après un entretien avec le Club Omnisports, il a été décidé de rechercher un équilibre 50 % des utilisateurs resterait sur le site Lacoste. La réalité aujourd'hui est que les équipements sportifs municipaux sont vieillissants et qu'il faut répondre aux

fortes attentes des sections sportives. La population sera bien entendu associée à la démarche. Sur le projet initial était prévu l'implantation de maisons individuelles, mais les espaces verts étaient privatifs. Dans le projet à l'étude, un espace de 7 000 m² d'un seul tenant est créé avec une centaine d'arbres plantés, en plus de petits espaces privatifs.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'instant la majorité municipale actuelle a autorisé la construction de 58 logements collectifs, contre 350 en une seule année lors de la mandature précédente. Il pense qu'il est plus facile de gérer une urbanisation sur le foncier que la ville maîtrise plutôt que d'utiliser du foncier privé sur lequel il y a une spéculation tout à fait différente. La Municipalité et notamment l'Adjoint à l'urbanisme a le droit de dire aux promoteurs qu'ils ne pourront pas faire ce qu'ils veulent sur ce foncier, mais tenir compte de certains prérequis. Il entend l'inquiétude réelle et sérieuse des riverains de certains projets mais il souhaiterait qu'ils viennent s'exprimer eux-mêmes. Ainsi, lors de ses permanences, aucune personne n'est venue évoquer l'opération du site Lacoste. Il est étonné alors que certains élus fassent l'écho de paroles qu'il n'a jamais entendues.

Enfin, il ajoute que par rapport au déséquilibre entre le nord et le sud de la Commune, l'attractivité naturelle et une pression foncière existent sur tout le territoire. Il faut limiter cette dernière en la maîtrisant. Le devoir des élus est de tenir compte de l'évolution de la population d'où la décision de la création de nouvelles écoles. 6 941 habitants en 2014 contre 8 112 aujourd'hui, pour Monsieur le Maire la ville de CARBON-BLANC n'a pas vocation à dépasser 1 % de la population métropolitaine actuellement de 794 000. Or, à ce jour, ce taux est de 1.2 % et doit être contenu. A l'horizon 2032, la population métropolitaine devrait atteindre 1 million d'habitants. Il y a quelque temps c'était une volonté politique mais aujourd'hui cette situation est subie. En se projetant en 2032 CARBON-BLANC devrait compter 10 000 habitants sur la même superficie (soit 3.86 km²). Il s'interroge : où résideront ces nouveaux habitants puisque la superficie de la Commune n'aura pas évolué ? Il souhaiterait connaître la recette afin de limiter cette évolution subie.

17.FIC - AVENANT A LA CONVENTION ESPACES VERTS ET MOBILIER URBAIN 2019

Présenté en Commission Urbanisme/Cadre de vie/Travaux/Contrats/Marchés Publics du 13 juin 2019

Monsieur PINSTON propose de modifier, par avenant, la convention FIC avec Bordeaux Métropole dans le cadre des travaux d'aménagement paysager, de plantations et de mobilier urbain à réaliser au cours de l'année 2019.

Ainsi, le montant prévu pour réaliser des travaux paysagers consistant en la suppression de la haie végétale sur le terre-plein Avenue Vignau-Anglade devant l'école Barbou pourrait être utilisé pour aménager de nombreux espaces verts Rue Jean Capdeboscq.

Monsieur PEREZ-ROBA demande si la municipalité est consultée sur le choix du mobilier et signalent que des habitants regrettent de voir de nouveaux bancs sans dossier.

Monsieur Pinston indique que les nouveaux bancs, choisis par la municipalité, sont identiques à ceux qui ont été implantés sur l'îlot Thérèse. Le souhait des habitants a été entendu et sera pris en compte dans les nouveaux aménagements. Ainsi, les anciens bancs conservés pourront être à nouveaux disposés dans la commune à certains endroits (espace jeux de Favols...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'article 4.3 de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre BORDEAUX Métropole et la Commune de CARBON-BLANC et de remplacer les travaux prévus Avenue Vignau-Anglade par l'aménagement paysager de la Rue Jean Capdeboscq, évalué à 12 000 € TTC.

18.1. INFORMATIONS

A <u>• Assurances – Acceptation d'une indemnité de remboursement suite à un</u> sinistre

Monsieur le Maire indique qu'à la suite d'un sinistre, il prendra un arrêté acceptant le remboursement de l'assureur Groupama pour un montant de 1 349, 93 €.

Attribution du marché d'assurance statutaire GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST ALLIANZ VIE – CAO du 11 juin 2019

A la suite de la CAO du 11 juin 2019, l'offre de GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST ALLIANZ VIE a été retenue pour assurer la Commune sur les « risques statutaires » pour une durée de 4 ans et 6 mois et un montant de 146 506.36 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 21 heures.